

NON OPPOSITION

A UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Déposée le 30/10/2023.	N° DP 059 522 23 S0046
<p>Par : Société HOMELOG représentée par Monsieur Ezeckiel BELLOULOU</p> <p>Demeurant à : 10, rue des Frères Montgolfier 95500 GONESSE</p> <p>Pour : Installation de 10 panneaux photovoltaïques noirs mats classiques en surimposition à la toiture Est du bâtiment sur une surface de 18,24m2</p> <p>Sur un terrain sis à : SAILLY lez LANNOY, 5, rue Louis Deledalle. Cadastré : section A n° 1098.</p>	
	Destination : Habitation

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-4 et R. 421-9 et suivants et R. 421-17,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille en vigueur,

Vu la demande de Déclaration Préalable susvisée tendant à une pose de panneaux photovoltaïques sur toiture,

ARRETE

Article unique : Les travaux faisant l'objet de la demande susvisée sont **autorisés**.

Fait à Sailly-lez-Lannoy

Le 16 novembre 2023

L'Adjoint au Maire,




Jean-Claude D'HALLUIN